

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE ST LAURENT DE CERDANS

Numéro SIRET : 21660179900051

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DU HAUT-VALLESPIR

M14



BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : SERVICE DES EAUX ST LAURENT CDS

ANNEE 2017

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	294 969,00	294 969,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	294 969,00	294 969,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	434 022,00	478 175,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 50 282,00	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	484 304,00	478 175,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	779 273,00	773 144,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	63 850,00	0,00	70 080,00	70 080,00	70 080,00
012	Charg. pers. et frais assimilés	86 915,00	0,00	96 535,00	96 535,00	96 535,00
014	Atténuation de produits	11 000,00	0,00	18 800,00	18 800,00	18 800,00
65	Autres charges gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses de gestion courante		163 765,00	0,00	187 415,00	187 415,00	187 415,00
66	Charges financières	12 225,00	0,00	10 450,00	10 450,00	10 450,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		176 290,00	0,00	198 165,00	198 165,00	198 165,00
023	Virement à la sect* d'investis. (5)			39 422,00	39 422,00	39 422,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	51 000,00		57 382,00	57 382,00	57 382,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		51 000,00		96 804,00	96 804,00	96 804,00
TOTAL		227 290,00	0,00	294 969,00	294 969,00	294 969,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

294 969,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	500,00	0,00	70 500,00	70 500,00	70 500,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	178 628,00	0,00	175 908,00	175 908,00	175 908,00
74	Subventions d'exploitation	6 000,00	0,00	15 550,00	15 550,00	15 550,00
75	Autres produits gestion courant		0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes de gestion courante		185 128,00	0,00	262 958,00	262 958,00	262 958,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		185 128,00	0,00	262 958,00	262 958,00	262 958,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	50 084,00		32 011,00	32 011,00	32 011,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 084,00		32 011,00	32 011,00	32 011,00
TOTAL		235 212,00	0,00	294 969,00	294 969,00	294 969,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

294 969,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)

64 793,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	7 000,00	0,00	360 401,00	360 401,00	360 401,00
	Total des dépenses d'équipement	11 200,00	0,00	360 401,00	360 401,00	360 401,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	39 981,00	0,00	41 610,00	41 610,00	41 610,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	39 981,00	0,00	41 610,00	41 610,00	41 610,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	51 181,00	0,00	402 011,00	402 011,00	402 011,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	78 384,00		32 011,00	32 011,00	32 011,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	78 384,00		32 011,00	32 011,00	32 011,00
	TOTAL	129 565,00	0,00	434 022,00	434 022,00	434 022,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 50 282,00

+

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 484 304,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	27 800,00	0,00	282 545,00	282 545,00	282 545,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	79 200,00	0,00	77 856,00	77 856,00	77 856,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	107 000,00	0,00	360 401,00	360 401,00	360 401,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	107 000,00	0,00	360 401,00	360 401,00	360 401,00
021	Virement de la section de fonct. (4)			39 422,00	39 422,00	39 422,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	50 750,00		78 352,00	78 352,00	78 352,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	50 750,00		117 774,00	117 774,00	117 774,00
	TOTAL	157 750,00	0,00	478 175,00	478 175,00	478 175,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

+

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 478 175,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	85 763,00
---	-----------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	70 080,00		70 080,00
012	Charg. pers. et frais assimilés	96 535,00		96 535,00
014	Atténuation de produits	18 800,00		18 800,00
65	Autres charges gestion courante	2 000,00		2 000,00
66	Charges financières	10 450,00	0,00	10 450,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	57 382,00	57 382,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		39 422,00	39 422,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	198 165,00	96 804,00	294 969,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

294 969,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	32 011,00	32 011,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	41 610,00	0,00	41 610,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	360 401,00		360 401,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	402 011,00	32 011,00	434 022,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

50 282,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

484 304,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	70 500,00		70 500,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	175 908,00		175 908,00
74	Subventions d'exploitation	15 550,00		15 550,00
75	Autres produits gestion courant	1 000,00	0,00	1 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	32 011,00	32 011,00
Recettes de fonctionnement - Total		262 958,00	32 011,00	294 969,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

294 969,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	20 970,00	20 970,00
13	Subventions d'investissement	282 545,00	0,00	282 545,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	77 856,00	0,00	77 856,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		57 382,00	57 382,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		39 422,00	39 422,00
Recettes d'investissement - Total		360 401,00	117 774,00	478 175,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

478 175,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	63 850,00	70 080,00	70 080,00
6061	Fourn. non stockables (eau, én..	20 000,00	22 000,00	22 000,00
6062	produits de traitement	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6064	fournitures administratives	200,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	250,00	250,00	250,00
611	Contrats prestations services	8 500,00	11 000,00	11 000,00
6152	Entret. Réparat. Sur biens immob	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	14 000,00	15 000,00	15 000,00
6161	Assurance multirisque		5 600,00	5 600,00
61610	ASSURANCES MULTIRISQUES	5 400,00	0,00	0,00
6168	Autres assurances	230,00	230,00	230,00
6228	Rémunar. Interm. Honor; Divers	3 200,00	3 200,00	3 200,00
6248	Transports de biens divers		2 100,00	2 100,00
6251	Voyages et Déplacements	100,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	450,00	450,00	450,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	600,00	600,00
6262	Frais de Télécommunications	1 120,00	1 150,00	1 150,00
627	Services bancaires et assimilés	20,00	20,00	20,00
6281	Concours divres, Cotisations	280,00	280,00	280,00
6283	Frais de nettoyage de locaux		0,00	0,00
6371	Redevance Ag.de l'Eau Prélèvem.	3 900,00	4 000,00	4 000,00
012	Charg. pers. et frais assimilés	86 915,00	96 535,00	96 535,00
6332	FNAL	45,00	95,00	95,00
6336	cotisations CNG CNFPT CNP	1 120,00	1 100,00	1 100,00
6338	Cotisation URSSAF	140,00	290,00	290,00
6411	personnel titulaire	61 000,00	61 000,00	61 000,00
6451	cotisation URSSAF	7 500,00	15 200,00	15 200,00
6453	cotisations Caisses de Retraite	13 850,00	15 600,00	15 600,00
647	Autres charges sociales	600,00	0,00	0,00
6474	Comite d'oeuvres sociales		0,00	0,00
6478	Cotisation patronale COSD		350,00	350,00
648	Autres cahrges de personnel	2 660,00	2 900,00	2 900,00
014	Atténuation de produits	11 000,00	18 800,00	18 800,00
701249	Revers. Agence Eau Red. Pollut.	11 000,00	12 500,00	12 500,00
706129	ReversAg Eau Red Mod Res		6 300,00	6 300,00
65	Autres charges gestion courante	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		163 765,00	187 415,00	187 415,00
66	Charges financières (b)	12 225,00	10 450,00	10 450,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 225,00	10 450,00	10 450,00
67	Charges exceptionnelles (c)	300,00	300,00	300,00
673	Titres annulés (sur ex. ant.)	300,00	300,00	300,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		176 290,00	198 165,00	198 165,00
023	Virement à la sect° d'investis.		39 422,00	39 422,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	51 000,00	57 382,00	57 382,00
6811	Dotations aux amort. Immob.	51 000,00	57 382,00	57 382,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		51 000,00	96 804,00	96 804,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		51 000,00	96 804,00	96 804,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		227 290,00	294 969,00	294 969,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

+	RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	294 969,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuation de charges	500,00	70 500,00	70 500,00
6419	Remboursements/rem. du personnel		500,00	500,00
64198	Rembours. Rémunér. Pers. Autres	500,00	70 000,00	70 000,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	178 628,00	175 908,00	175 908,00
70111	Vente Eau	66 000,00	61 508,00	61 508,00
70123	Préserv. Ressour.en Eau (Ag.Bas)	4 000,00	3 800,00	3 800,00
701241	Redev. Pour Pollut.Domest. Ag B	12 000,00	11 600,00	11 600,00
704	travaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
706	Prestations de services		5 600,00	5 600,00
70611	Redev. Assainis. Collect. Ag.B	31 000,00	30 100,00	30 100,00
706121	Redec Moder Reseaux Collecte	6 000,00	0,00	0,00
7064	Locations de compteurs	57 000,00	0,00	0,00
70641	Abonnements Eau		40 800,00	40 800,00
70642	Abonnements Assainissement	628,00	20 500,00	20 500,00
74	Subventions d'exploitation	6 000,00	15 550,00	15 550,00
74	Subventions d'exploitation		15 550,00	15 550,00
741	Prime d'épuration	6 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courant		1 000,00	1 000,00
758	Pdts divers de gestion courante		1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		185 128,00	262 958,00	262 958,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		185 128,00	262 958,00	262 958,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)	50 084,00	32 011,00	32 011,00
722	Travaux en Régie Immob. Corporel	50 084,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subv. d'inv. v..		32 011,00	32 011,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		50 084,00	32 011,00	32 011,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		235 212,00	294 969,00	294 969,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

294 969,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 200,00	0,00	0,00
2156	Matériel spécifique d'exploit.	4 200,00	0,00	0,00
21561	Matér.Spécif.Exploit.Distr.Eau		0,00	0,00
21562	Matériel Spéc. Exploit. Serv.Ass		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 52 (5)	7 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 54 (5)		28 863,00	28 863,00
	Opération d'équipement n° 55 (5)		303 838,00	303 838,00
	Opération d'équipement n° 56 (5)		27 700,00	27 700,00
	Total des dépenses d'équipement	11 200,00	360 401,00	360 401,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	39 981,00	41 610,00	41 610,00
1641	Emprunts en euro	39 981,00	41 610,00	41 610,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
	Total des dépenses financières	39 981,00	41 610,00	41 610,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	51 181,00	402 011,00	402 011,00
040	Opérations d'ordre entre section (7)	78 384,00	32 011,00	32 011,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	28 300,00	32 011,00	32 011,00
139111	Amortissements Subventions	7 700,00	8 588,00	8 588,00
139118	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	600,00	2 619,00	2 619,00
13912	Amortissements Subvent. Région	9 900,00	9 931,00	9 931,00
13913	Amortissement Subvent. Départem.	8 400,00	9 141,00	9 141,00
13918	Amortissements Autres Subvent.	1 700,00	1 732,00	1 732,00
	Charges transférées (9)	50 084,00	0,00	0,00
2315	Install,mat et outill. Techn	50 084,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	78 384,00	32 011,00	32 011,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	129 565,00	434 022,00	434 022,00

+

RESTES A REALISER 2016 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

50 282,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

484 304,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	27 800,00	282 545,00	282 545,00
13111	Agence de l'eau	25 294,00	220 002,00	220 002,00
1313	Departement	2 506,00	62 543,00	62 543,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	79 200,00	77 856,00	77 856,00
1641	Emprunts en euro	79 200,00	77 856,00	77 856,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
2313	Constructions		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		107 000,00	360 401,00	360 401,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		107 000,00	360 401,00	360 401,00
021	Virement de la section de fonct.		39 422,00	39 422,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	50 750,00	78 352,00	78 352,00
1068	Autres réserves		20 970,00	20 970,00
281311	Bâtiments d'exploitation	14 200,00	14 257,00	14 257,00
281531	Amortissements Réseaux	33 700,00	26 265,00	26 265,00
281532	Amort. Réseaux d'assainissement		13 505,00	13 505,00
28155	Amortis. Outillage Industriel	390,00	212,00	212,00
281561	Amort. Matér. Spéc. Expl. Eau	1 600,00	1 695,00	1 695,00
281562	Amort. Matér. Spécif. Expl. Assain	60,00	581,00	581,00
28182	Amortissem. Matériel Transport	800,00	800,00	800,00
28183	amortissement matériel de bureau		67,00	67,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		50 750,00	117 774,00	117 774,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		50 750,00	117 774,00	117 774,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		157 750,00	478 175,00	478 175,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

478 175,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 54
LIBELLE : REHABILITATION DECANTEUR
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	28 863,00	^b 28 863,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	28 863,00	28 863,00	
2315	Installation, matériel et outil.	0,00	0,00	28 863,00	28 863,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 28 863,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)		17 316,00
13111	Agence de l'eau		8 658,00
1313	Departement		8 658,00
16	Emprunts et dettes assimilées		11 547,00
1641	Emprunts en euro		11 547,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0,00
---	--	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 55
LIBELLE : RUES J NIVET / rte du BAC

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	303 838,00	^b 303 838,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	303 838,00	303 838,00	
2315	Installation, matériel et outil.	0,00	0,00	303 838,00	303 838,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 303 838,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	243 069,00
13111	Agence de l'eau	0,00	197 494,00
1313	Departement	0,00	45 575,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	60 769,00
1641	Emprunts en euro	0,00	60 769,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0,00
---	--	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 56
LIBELLE : FORAGE RECONNAISSANCE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	27 700,00	^b 27 700,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	27 700,00	27 700,00	
2315	Installation, matériel et outil.	0,00	0,00	27 700,00	27 700,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 27 700,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	22 160,00
13111	Agence de l'eau	0,00	13 850,00
1313	Departement	0,00	8 310,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	5 540,00
1641	Emprunts en euro	0,00	5 540,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euro (total)														
ALR20039693	CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSS MEDIT.				668 604,00	F		3,91	3,91		T	P	O	A-1
053432016PR	CREDIT AGRICOLE SUD MEDIT.				145 000,00	F		4	4		T	P	O	A-1
MIN247798EUR/0	DEXIA CREDIT LOCAL				122 452,00	1		4,57	4,57		A	P	O	A-1
MON254735EUR/02	DEXIA CREDIT LOCAL				33 000,00	F		4,86	0		A	P	O	A-1
P1BJBC019PR	CREDIT AGRICOLE SUD MEDIT.				78 152,00	F		2,93	2,93		T	P	O	A-1
5028282	CAISSE DES DEPOTS	27/12/2013	20/01/2014	01/04/2014	120 000,00	F		2,25	2,23		T	P	O	A-1
Total général					668 604,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			Intérêts perçus (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				332 813,16					41 606,42	10 436,85	0,00	0,00
1641 Emprunts en euro (total)				332 813,16					41 606,42	10 436,85	0,00	0,00
ALR20059693	N			27 490,07	2,00	F	3,91	11 921,31	901,49			0,00
053432016PR	N			45 884,40	3,00	F	4	13 491,55	1 634,69			0,00
MIN247798EUR0	N			78 140,86	10,00	1	4,57	5 625,00	3 571,04			0,00
MON254735EUR02	N			20 891,39	11,00	F	0	1 481,31	1 015,32			0,00
P1BJBC019PR	N			50 922,61	8,00	F	2,93	5 020,19	1 437,21			0,00
5028282	N			109 483,83	22,00	F	2,23	4 087,06	1 877,10			0,00
Total général				332 813,16				41 606,42	10 436,85			0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « délai des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

	IV
	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	0	2	2	0	2
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	1	0	1	1	0	1
Agent de Maîtrise Principal	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		2	0	2	2	0	2

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 25 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le Maire,
A St Laurent de Cerdans, le 03/04/2017
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A St Laurent de Cerdans, le 03/04/2017

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES : Pour : 14
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 23/03/2017



Agnès BARBIER	
Bruno ROUANE	
Frédéric CAMPSOLINAS	PP
Jacques ROITG	
Janine OMS	
Jean TORRES	
Jeanne PLANES	
Jérôme SALMI	
Jérôme THOMAS	
Louis CASEILLES	
Marie Madeleine SAN JUAN	
Micheline EVEILLARD	
Philippe FERNANDEZ	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

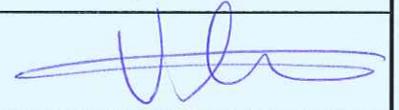
IV

D2

René ROUSTANY



Virginie VILA



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 04/04/2017 et de la publication le 03/04/2017.

A St Laurent de Cerdans, le 03/04/2017

